

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL378

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« prévue par les »,

les mots :

« mentionnée aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.